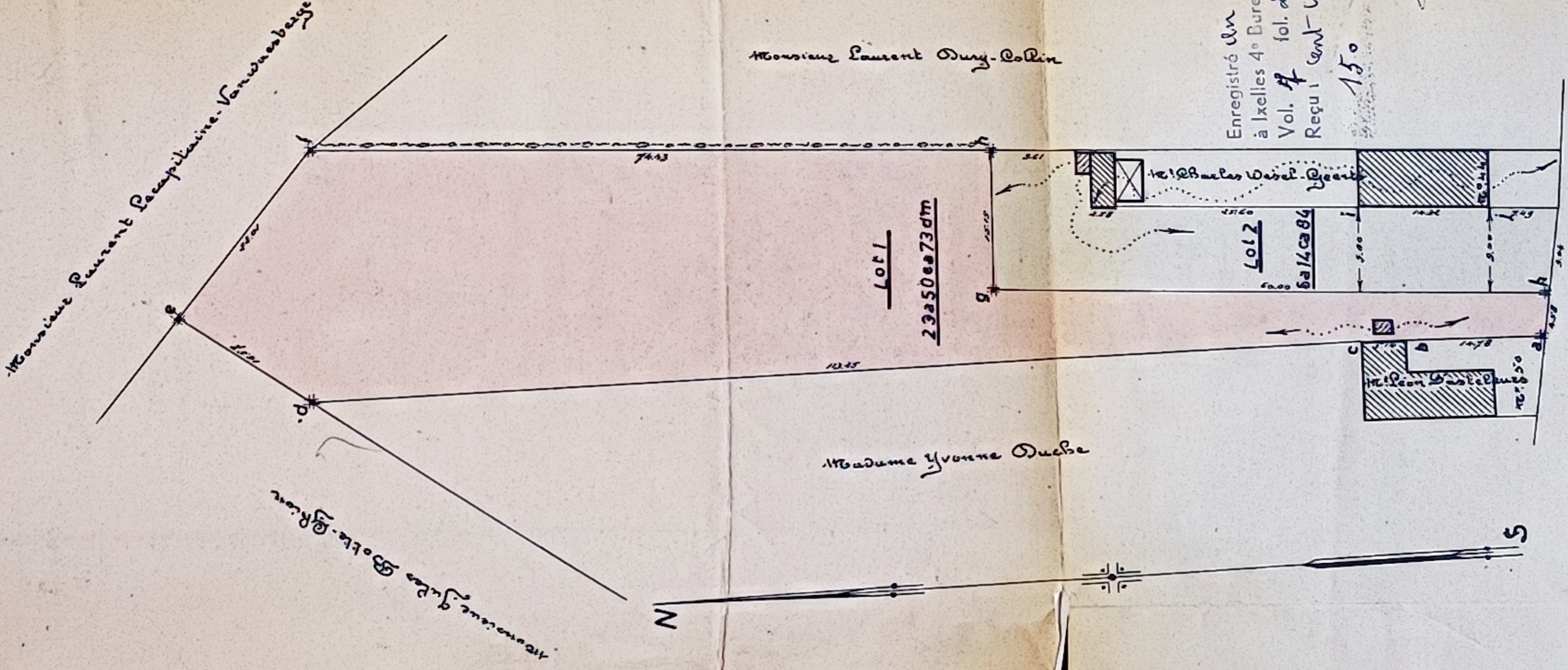


Quartier de Commerce 11, 2, 45



Commune de BRAINE LALLEUD

Section A N°810^e



Rue du Dessus

Enregistré en rôle des redevances
à Bruxelles le 14 octobre 1944
Vol. 4 fol. 22 case 60
Recu cent-vingt-neuf francs
150
Le Receveur,
G. Ber

— PROCÈS-VERBAL DE MESURAGE —

Cette mise au plan a été faite en vertu de la promesse émise par le sieur Yvonne Duché, épouse de Monsieur Laurent Dury, au sujet de la parcelle n° 810, située à Braine-l'Alleud, et dont les limites sont définies par le plan ci-joint. Les bornes existantes ont été vérifiées et les limites ont été reprises. Les propriétaires de la parcelle sont Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché. Le plan ci-joint est dressé en vertu de la promesse émise par le sieur Yvonne Duché, épouse de Monsieur Laurent Dury, au sujet de la parcelle n° 810, située à Braine-l'Alleud, et dont les limites sont définies par le plan ci-joint. Les bornes existantes ont été vérifiées et les limites ont été reprises. Les propriétaires de la parcelle sont Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché.

— Commune de BRAINE LALLEUD —

Lot 1 (Contenance)

Une parcelle en nature de terrain avec remise cadastrale section F n° 810 de la commune de Braine-l'Alleud, contenant une superficie de 2,325,082,73 dm, divisée en deux parties de 2,325,082,73 dm et 1,002,000,00 dm, appartenant à Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché. Le plan ci-joint est dressé en vertu de la promesse émise par le sieur Yvonne Duché, épouse de Monsieur Laurent Dury, au sujet de la parcelle n° 810, située à Braine-l'Alleud, et dont les limites sont définies par le plan ci-joint. Les bornes existantes ont été vérifiées et les limites ont été reprises. Les propriétaires de la parcelle sont Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché.

Lot 2 (Contenance)

Une parcelle en nature de terrain avec remise cadastrale section F n° 810 de la commune de Braine-l'Alleud, contenant une superficie de 1,002,000,00 dm, divisée en deux parties de 1,002,000,00 dm et 1,002,000,00 dm, appartenant à Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché. Le plan ci-joint est dressé en vertu de la promesse émise par le sieur Yvonne Duché, épouse de Monsieur Laurent Dury, au sujet de la parcelle n° 810, située à Braine-l'Alleud, et dont les limites sont définies par le plan ci-joint. Les bornes existantes ont été vérifiées et les limites ont été reprises. Les propriétaires de la parcelle sont Monsieur Laurent Dury et Madame Yvonne Duché.

Remarques

- 1) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 2) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 3) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 4) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 5) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 6) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 7) M. D. a été borné par le plan ci-joint.
- 8) M. D. a été borné par le plan ci-joint.

En cas de litige, le présent procès-verbal et plan a été rédigé et permis par les parties et leurs avocats.

La présente a été lue et approuvée par les parties et leurs avocats.

Signé par les parties et leurs avocats, le 13 octobre 1944.

(Handwritten signatures)